

a, doublé alors qu'à Saintes par exemple, il varie peu.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Deugnet pour l'exposé du budget par chapitres et articles. Pour la commodité de la discussion il est décidé de commencer par la partie dépenses.

### Dépenses

Chapitre I - M. Guichaoua propose la motion suivante:

"Le conseil Municipal de Royan  
considérant que 2 agents titulaires seront mis à la retraite  
le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> juillet 1958  
décide de faire toute la publicité nécessaire pour  
susciter les candidatures des personnes intéressées par ces emplois."  
adopté à l'unanimité

Chapitre II - art. 7. - En réponse à M. Japeau qui s'élève contre la somme proposée pour les communications téléphoniques, M. Deugnet répond que les subventions obtenues par le député-maire compensent très largement les dépenses occasionnées.

Chapitre IV - art. 2. Il est précisé que les dépenses comprennent le logement des C.R.S. pendant la saison.

Chapitre VIII - art. 4. - M. Japeau constate que l'entretien des ordures ménagères est toujours de plus en plus cher et le travail est mal fait. Il déclare qu'il n'y a que 2 employés par voiture alors que le cahier des charges en prévoit 4. Il demande le respect du cahier des charges.

Budget vicinal - Ch. XI à XIV. - En accord avec M. l'Ingénieur T.P.E., M. Castelneau propose de diminuer le crédit affecté aux travaux de voirie d'une somme de 1 million qui sera reportée sur l'éclairage public.

M. Chardonnet donne toutes explications à la demande de M. Japeau.

Un long échange de vue entre M. M. Japeau, Chamboulan, Chardonnet, Guichaoua et Castelneau a ensuite lieu sur la signalisation des carrefours, les passages protégés, les passages cloutés, le mauvais état de certaines voies (carrefour croisement Route de Chutehard et route de Maine - Geoffroy à élargir, etc... éclairage Bd de la Perche, Route de Maine - Geoffroy).

à une demande de M. Guichaoua concernant la

Le Conseil Municipal

Considérant que le projet de construction d'agrandissement du Collège est le résultat d'un long travail de mise au point, notamment :

le plan primitif de 1934

Les suggestions de 1948 de M. le Directeur et de M. l'Inspecteur des bâtiments scolaires du 2<sup>e</sup> degré.

les études et plans qui ont abouti le 26 décembre 1958 à l'avis favorable de la Direction des bâtiments du 2<sup>e</sup> degré

considérant que le montant du devis estimatif se rapportant aux plans acceptés par le Ministère s'élève au total de 219.512.000 fis.

Considérant que la ville fait face à cette dépense en transférant au bénéfice du Collège pour 75 millions de dommages de guerre constitués par la totalité de la créance dommage de guerre de "pension de famille" et un prélèvement sur le dommage "Services Municipaux".

Considérant qu'il reste 144.512.000 fis à payer, partie par l'Etat, partie par la ville.

demande à l'Etat

- que compte tenu des efforts faits par la ville dans le domaine scolaire en général et dans le domaine du collège en particulier

- que compte tenu des nombreuses charges résultant de la reconstruction d'une ville détruite à 85%

- que le prix des travaux résultant de l'extension du collège soit l'objet d'une participation exceptionnelle de l'Etat.

souhaite

- qu'en raison du pourcentage de destruction subi par la Ville, cette participation primitivement fixée par l'Etat à 65% du montant des dépenses soit portée à 85% des travaux entrepris.

décide

l'inscription au budget primitif de 1958 la répartition suivante des 219.512.000 fis de dépenses :

- 75 millions à prélever sur les dommages de guerre de la Ville.

- 23 millions provisoirement fixés pour participation de la Ville dans le complément de travaux

- 121.512.000 fis provisoirement fixés pour participation de

que le comité de la Foire Exposition et celui de la  
intègrent au Comité Général des Fêtes.

approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions  
et Guichonua parce qu'ils estiment n'avoir pas  
intervenir dans ce débat.

M. Tappeau est d'accord pour le Bour de  
demande qu'un prêt soit accordé au C. G. D. F. R.  
un budget en recettes et dépenses, la ville, comblant

M. Plahant président du C. G. D. F. R. prés  
salle est invité à donner quelques précisions sur  
la Trésorerie du comité et les engagements pris avec  
Général du Bour.

La proposition de M. Tappeau recueille 11  
celle de M. Barrot (abstention) 9 voix, abs  
En conséquence

Le conseil municipal  
considérant l'intérêt pour la station d'arr  
l'étape du Tour de France à Royan le 5 Juillet  
sur les propositions faites par le Commissariat  
décide

- l'attribution d'un prêt de 2.750.000 frs  
Général des Fêtes de Royan pour l'organisa  
de l'étape du Tour de France à Royan  
demande

au Comité de lui fournir un budget de re  
organisation de cette manifestation  
décide

- que les recettes réalisées devront être versées à  
différence entre le prêt et les sommes reversées  
considérées comme subvention exceptionnelle.

app. le 17-2-78 -

58004